



VB/cf - Div n° 5584_10

Paris, le 27 octobre 2021

PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 96 CONCERNANT PERNOD RICARD

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

PERNOD RICARD

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 NOVEMBRE 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 : 1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

▪ RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital à hauteur de 10,1% du capital actuel sans DPS par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 : 1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOVERNANCE

1. Composition du conseil de PERNOD RICARD

Le Conseil d'Administration de PERNOD RICARD comportera à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives aux membres du conseil sont acceptées, 60% de membres libres d'intérêt.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Alexandre Ricard	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	49	FR	9	2024	1	1			
	Patricia Barbizet	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	F	66	FR	3	2022	0	3		P	M
	Wolfgang Colberg	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	61	DE	13	2024	0	4	M		
	Stéphane Emery	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	50	FR	4	2021	0	1			M
	Ian Gallienne	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	50	FR	9	2022	1	4			M
	César Giron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	60	FR	13	2024	0	1		M	
	Maria Jesus Carrasco Lopez	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	50	ES	3	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Paul Ricard SA rep par Paul-Charles Ricard	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	39	FR	9	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Veronica Vargas	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	40	ES	6	2025	0	1			
	Virginie Fauvel		Libre d'intérêts	100%	F	47	FR	1	2024	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne Lange		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	5	2025	0	4		M	
	Philippe Petitcolin		Libre d'intérêts	100%	M	69	FR	2	2023	0	3	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Namita Shah		Libre d'intérêts	N.A.	F	53	FR	Nouveau	2025	1	1			
	Kory Sorenson		Libre d'intérêts	100%	F	52	UK	6	2023	0	4	M		P

2. Spécificités

- Les statuts de PERNOD RICARD comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de 10 ans.
- Les statuts de PERNOD RICARD comportent une limitation à 30% des droits de vote par actionnaire.
- Existence d'un pacte d'actionnaires (prévoyant notamment un droit de préemption et des dispositions en matière de vote) qui lie notamment Société Paul Ricard à Rafael Gonzalez Gallarza.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET